



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 novembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Suivi des résolutions et décisions du Conseil économique et social

### Mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus au niveau international en ce qui concerne l'éducation

#### Note du Secrétariat

1. Depuis 2002, le Conseil économique et social invite ses commissions techniques, conformément au paragraphe 13 de ses conclusions concertées 2002/1 du 26 juillet 2002<sup>1</sup>, à contribuer aux travaux sur les thèmes généraux du débat consacré aux questions de coordination et du débat de haut niveau, dans la mesure où ils portent sur leur domaine d'activité. Dans sa résolution 61/16 du 20 novembre 2006, l'Assemblée générale a adopté de nouvelles méthodes de travail visant à renforcer le rôle du Conseil en tant que mécanisme central de coordination à l'échelle du système et à promouvoir ainsi la mise en œuvre et le suivi des textes issus des grandes conférences organisées par les Nations Unies autour de thèmes économiques et sociaux et dans les domaines connexes. Au titre de ces nouvelles méthodes, elle a décidé que le Conseil devrait procéder à un examen annuel de fond au niveau ministériel dans le cadre de son débat de haut niveau et demander à ses commissions techniques d'y contribuer. À sa session de fond de 2008, le Conseil économique et social a demandé que ses commissions techniques contribuent, conformément à leur mandat, à l'examen ministériel annuel (voir résolution 2008/29 du Conseil, par. 8).

2. Toujours à sa session de fond de 2008, le Conseil économique et social, dans sa décision 2008/258 du 25 juillet 2008, a décidé d'adopter pour l'examen annuel réalisé au niveau ministériel pour 2011 le thème de la mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international qui ont trait à l'éducation.

---

\* E/CN.6/2011/1.

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 3* (A/57/3/Rev.1), chap. V, sect. A, par. 9.



3. La présente note a été établie par le Secrétariat pour mettre en lumière les activités que la Commission de la condition de la femme mène ou a mené dans le domaine de l'éducation et qu'elle pourrait présenter dans le cadre de sa contribution au débat de haut niveau du Conseil à sa session de fond de 2011.

4. Le thème prioritaire de la Commission à sa cinquante-cinquième session est l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent.

5. Conformément aux méthodes de travail de la Commission, la table ronde de haut niveau qu'elle organise à l'intention des chefs de délégation doit porter principalement sur les expériences faites, les enseignements tirés et les pratiques recommandables, y compris les résultats atteints, étayés le cas échéant par des données concrètes, en ce qui concerne le respect des engagements précédemment pris s'agissant du thème prioritaire. Le document final de la table ronde consiste en un résumé établi par son président.

6. Dans le cadre de son examen sur les moyens d'accélérer le respect des engagements pris en rapport au thème prioritaire, la Commission tiendra deux réunions interactives d'experts : l'une sur les grandes initiatives qui permettraient d'accomplir plus rapidement des progrès, et l'autre sur le renforcement des capacités de prise en compte de la problématique hommes-femmes en rapport au thème prioritaire, qui sera l'occasion d'étudier les expériences acquises, les enseignements tirés et les pratiques qui se sont révélées fructueuses aux niveaux national et régional, y compris les résultats obtenus, assortis si possible de données concrètes, avec la participation d'experts techniques et de statisticiens. Des conclusions concertées négociées par tous les États seront adoptées à l'issue de ces débats. Des résumés des réunions interactives d'experts seront également établis par ceux qui les auront animées.

7. La Commission sera saisie de deux rapports du Secrétaire général sur le thème prioritaire (E/CN.6/2011/3 et E/CN.6/2011/5). Dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing après 15 ans, on a effectué une analyse des tendances, lacunes et problèmes rencontrés au niveau national ainsi que des stratégies et mesures envisageables pour accomplir plus rapidement des progrès, sur la base des réponses données par les quelque 140 États Membres (E/2010/4-E/CN.6/2010/2). Une des parties du rapport en question est consacrée à la mise en œuvre du Programme d'action dans le domaine critique B : l'éducation et la formation.

8. Les documents adoptés par la Commission à l'issue de sa session, et en particulier ses conclusions concertées, ainsi que les résumés de la table ronde de haut niveau et des réunions interactives d'experts sur le thème prioritaire alimenteront la contribution de la Commission à l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social pour 2011.